


EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIERES

Confédération mondiale



La Confédération mondiale des experts comptables sans frontières a organisé une conférence-débat le 31 mai 2002, dans les salons du Cercle Républicain à Paris, à l'occasion des dix ans de l'Association Humanitaire "Experts Comptables Universels", membre de la Confédération.

*Le thème portait sur
des interrogations d'actualité :*

**“ Comptabilité et Développement :
éthique,
partage des savoirs,
sagesse des modernes. ”**



EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIERES

BP 158

92204 Neuilly-sur-Seine Cedex (France)
Tél. 01 47 22 11 11 • Fax 01 47 22 22 99

www.ecsf.net



Animé par **Eric Delesalle** et **Sékou Diarra**, experts-comptables et responsables de la Confédération, le débat s'est déroulé en présence des personnalités suivantes :



Edith Arnoult-Brill,
Présidente du Conseil national
de la vie associative (CNVA),

Philippe Pruvost,
Vice-Président du Conseil supérieur
de l'Ordre des Experts Comptables (OEC),

Michel Rocard,
Député européen / ancien Premier ministre,

Michel Tudel,
Président de la Compagnie nationale
des commissaires aux comptes (CNCC),

Patrick Viveret,
Conseiller référendaire à la Cour des Comptes
Délégué à la Mission sur la richesse auprès
de la Délégation interministérielle à l'économie sociale.

Compte tenu de l'importance et de la qualité des interventions, nous reproduisons ci-après des extraits des principales interventions tenues au cours de cette importante manifestation de la "passion du cœur" initiée par les professionnels comptables (*voir le site internet www.ecsf.net pour commander le compte-rendu intégral des débats*).

Message d'introduction de **Eric DELESALLE** en qualité de Président-fondateur de la Confédération mondiale des Experts Comptables Sans Frontières

Bonjour ! Bienvenue !

J'aimerais, pour cette introduction, souligner trois symboles forts :

- d'une part : le lieu de cette réunion : "**Cercle Républicain**" ; liberté / égalité / fraternité : nous sommes en symbiose totale avec ces principes qui ne sont pas que des mots, auxquels nous associons aussi confraternité et passion du cœur ;
- d'autre part : la date : jour de l'ouverture de la Coupe du Monde, la compétition entre la France et le Sénégal est pour nous le temps de la rencontre amicale et de la volonté d'échanges réciproques ;
- enfin : avoir 10 ans, puisque cette conférence est aussi organisée pour fêter le dixième anniversaire de la fondation de l'Association Humanitaire "Experts Comptables Universels", qui de 6 adhérents en mai 1992, regroupe aujourd'hui plus de 600 professionnels comptables français et participe activement aux travaux de la Confédération mondiale.

L'utilité des Experts Comptables Sans Frontières va être au cœur de notre débat, où nous souhaitons réfléchir sur notre rôle de citoyen du cœur.

Au Congrès mondial de la profession comptable, tenu à Paris en 1997, un sondage avait été réalisé et 88 % de nos confrères estimaient que ce rôle citoyen ne devait pas être négligé.

Dans le même état d'esprit, je suis très heureux de vous lire un message de **René RICOL**, deputy president de l'IFAC :

"Aki Fujinuma, Président de l'IFAC, et moi-même souhaitons vous faire savoir que nous appuyons et encourageons sans réserve votre initiative. En effet, nous croyons que la mondialisation est un phénomène irréversible, autant que nous croyons aussi qu'il faut être vigilant afin que cette évolution se traduise par un mieux pour l'humanité et en tout premier lieu pour celles et ceux qui sont défavorisés.

A cet égard, l'accès à la culture et à la formation sont les préalables pour aider les citoyens des pays en voie de développement à maîtriser leur futur.

Au moment où chacun d'entre nous prend conscience des nécessités du développement durable, c'est-à-dire de préparer un monde sain et ayant un devenir pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants, votre initiative mérite pleinement le soutien de toutes et tous".

La conférence s'est ensuite poursuivie par trois interventions techniques. D'abord, **Edith Arnoult-Brill** a replacé l'Association en tant qu' **acteur à objet non lucratif, créateur de "plus-values" sociales.**

La Présidente du CNVA a ainsi précisé trois enjeux spécifiques du secteur associatif, cent ans après la loi de 1901 :

- > Le premier est relatif à l'articulation des relations entre les pouvoirs publics et les associations, sur la base du fait que le monde associatif est une fraction de la société civile organisée.

Pour Mme Arnoult-Brill,

" il n'y a pas que le monde économique qui représente la société civile, il n'y a pas non plus que les partenaires sociaux qui la représentent : les associations la représentent et développent d'ailleurs un certain nombre d'initiatives dans ce sens. "

- > Le deuxième enjeu est celui de la construction de l'Europe civique et citoyenne.

" (...) Ce qui est le plus en panne, c'est cette construction de l'Europe citoyenne. "

a précisé Mme Arnoult-Brill.

- > Le troisième enjeu est celui de l'intervention des associations dans la sphère économique.

Selon Mme Arnoult-Brill,

" il convient de faire très attention à éviter la banalisation du modèle associatif dans le modèle marchand, par l'application des règles de droit commun sans distinction des spécificités du modèle associatif. J'ai l'habitude de dire que l'association est un modèle de développement. Et sans doute, tant pour le présent que pour l'avenir, on aurait intérêt à percevoir cette spécificité (ou, en tout cas, à faire en sorte que du côté des pouvoirs publics, cette idée soit mieux prise en considération) parce qu'on sait qu'aujourd'hui, lorsque les associations finalement gèrent du budget, produisent de la richesse, y compris de la richesse monétaire, elles sont toujours regardées par le prisme de la concurrence et par le monde économique, notamment des PMI, des PME par le prisme de la concurrence déloyale bien entendu.

Or il y a derrière cela une voie dans laquelle tout le monde se fourvoie, puisque du coup les associations dans leur démarche, qui est d'abord faite pour produire des plus-values sociales la plupart du temps, voire de la plus-value éducative, voire de la plus-value pédagogique, sont prises au piège de l'application du droit fiscal. "

La deuxième intervention a été celle de **Patrick Viveret**, sur le thème suivant :

fondamentaux écologiques & fondamentaux anthropologiques : quels nouveaux indicateurs ?

P. Viveret a introduit son intervention en précisant que :

“ le problème (...), c'est qu'on ne peut pas avoir durablement une économie financière, qui a besoin impérativement de fonctionner sur la transparence et la confiance, dans un système de rapports sociaux guerriers qui fonctionnent en permanence à la méfiance et à l'opacité. Il y a un moment où les fondamentaux économiques et les fondamentaux anthropologiques et sociologiques commencent à diverger, et il me semble que la question de la transparence, qui est vitale, se trouve directement confrontée au fait que les règles du jeu d'un système qui est fondé sur la rivalité, voire sur la logique de guerre économique, sont des règles de

défiance : or, dans la défiance, la transparence est un jeu : ce n'est pas une réalité. Donc d'un côté questions sur la nature de la sincérité, de la fidélité que l'on peut accorder aux comptes du côté des entreprises, cela c'est plus votre question, mais aussi du côté des collectivités publiques et des nations (...); et, deuxièmement, à partir de l'interrogation sur le développement durable, et je dirai plutôt le développement humain durable (...): dans quelle mesure nos systèmes de compte et globalement nos indicateurs et nos thermomètres sont-ils adaptés aux questions cruciales qui sont devant nous ? ”

La troisième intervention a été réalisée par **Michel Rocard**, qui s'est interrogé sur le fait de savoir si **nos règles comptables sont un appui ou un biais malencontreux pour le développement.**

En première partie de son intervention, Michel Rocard a analysé, de manière illustrée et pratique, certaines incohérences et limites, voire absurdités, du calcul de l'indicateur macro-économique "PIB", pourtant largement utilisé en terme d'indicateur de développement et d'aide aux pays dits "en voie de développement".

Michel Rocard a notamment relevé que :

“ le fait que nos instruments comptables soient des instruments de mesure aux frontières, notamment la balance des paiements (d'ailleurs, toute entreprise fait sa comptabilité principalement dans ce qui la définit par rapport à l'extérieur) : le centrage sur l'interne, le qualitatif, une entreprise c'est d'abord une somme de savoirs-faire, un patrimoine intellectuel : tout cela est oublié, et de la même manière en comptabilité publique le fait qu'on ne regarde plus que les flux aux frontières entraîne la perte de qualité profonde de l'apport d'informations de toutes ces comptabilités sur ce qui se passe en interne. ”

Et en continuant son analyse sur certains biais attachés à des indicateurs macro-économiques, Michel Rocard a considéré que ces derniers,

“ vous les retrouvez aussi dans les entreprises et qu'en tant que comptables, notamment comptables d'entreprises, vous avez, je crois, regardé de près comment

combattre pour qu'une entreprise aujourd'hui soit de moins en moins seulement une somme d'actifs vendable sur le marché boursier, mais redevienne, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, la gestion d'un patrimoine scientifique et technique, l'exploitation d'un savoir dans l'art de transformer la nature. Et par conséquent nous avons, et probablement d'ailleurs c'est une nécessité pour agglutiner le tout en comptabilité économique globale nationale ou mondiale, besoin que le problème du patrimoine naturel, du patrimoine scientifique et technique soit reconnu et apprécié dès les comptabilités d'entreprise pour que cette agglomération puisse se faire. ”

En matière de développement, Michel Rocard a précisé que :

“ nous sommes poussés par nos systèmes comptables à une différenciation que je trouve trop grande, entre ce que j'appellerai le marché et le commerce, et la charité. Or je ne crois pas beaucoup à la charité parce qu'en matière de développement je ne crois qu'à l'appropriation des équipements, des machines, mais surtout des savoirs-faire par les bénéficiaires. Ce qui suppose de la durabilité, mais ce qui suppose un lien non charitable. Et cela doit se trouver jusque dans les rédactions des contrats. Cette bataille-là, ce n'est pas les acteurs puissants, ou les micro-entreprises qui la mèneront, c'est aux ONG de dire leur mot là-dessus. ”

Une table-ronde a ensuite permis

d'entreprendre un vaste débat sur la notion de "sagesse des comptables".

Et Michel Rocard de préciser des propositions concrètes, dans le domaine du développement, pour faire reconnaître, identifier et promouvoir le concept d'économie populaire.

“ Quel est l'enjeu ? Vous avez tous entendu parler d'économie informelle et vous avez fait du développement, vous savez tous qu'on navigue tous non loin de l'informel. Alors il faut savoir que ce vocabulaire méprisant est une invention des riches pour désigner en gros les pauvres, et que dans la confusion terminologique et philosophique générale, on appelle informel aussi bien le trafic d'armes, le trafic de drogue, la prostitution, le trafic d'enfants que l'économie agricole et commerciale non fiscalisée. Donc il y a déjà une bataille juridique, on ne peut poursuivre que ce qu'on a nommé, désigné et défini.

Il faut poursuivre l'économie criminelle, bien entendu, mais l'économie non criminelle salubre, mais simplement non fiscalisée celle-là il faut la promouvoir, il faut la faire grandir et il faut arriver à la formaliser petit à petit. On a donc un besoin de dénomination d'entrée de jeu. Et comme le terme d'informel est méprisant, je vous propose de s'en débarrasser pour ce qui nous convient et de l'appeler économie populaire - cette micro-économie non fiscalisée dont vit les 4/5 de la population de l'Afrique d'aujourd'hui. C'est l'économie où on vit quand est à 2 \$ par jour, ce qui est la norme pour les 4/5 de la population africaine. ”

Et Michel Rocard de souligner

“ le problème de l'éducation en Afrique : il y a 150 à 200 millions d'enfants scolarisés maintenant, et dans moins de 25 ans ils seront 700 millions à scolariser !

Le quadruplement du nombre de professeurs, accompagné du doublement de la totalité des budgets de tous les Etats d'Afrique et, à supposer, que ces budgets n'aillent qu'à l'éducation et plus à rien d'autre, n'y suffirait pas.

Le développement passe par une appropriation des savoirs sur laquelle il faut que nous travaillions profondément. ”

En conclusion, Michel Rocard a développé l'exemple pratique de la décentralisation, en citant notamment l'exemple du Mali, et des outils techniques (en matière comptable) qui doivent accompagner une telle évolution, en appelant les comptables à faire preuve d'imagination et de créativité pour que ces instruments de mesure correspondent aux réels besoins locaux.

Au cours des discussions, **Michel Tudel** a notamment appelé de ses vœux l'adoption d'une loi spécifique au secteur non marchand. **Philippe Pruvost** a, quant à lui, préconisé l'adoption de méthodes comptables qui soient liées prioritairement au "projet associatif", avant d'être définies par rapport à l' "exercice comptable".

Sékou Diarra a développé la pratique du système minimal de trésorerie du SYSCOA, en insistant sur le problème de la scolarisation et de l'illettrisme :

“ Il est en réalité impossible à un micro-entrepreneur qui n'est pas allé à l'école, et dont l'enfant n'est pas allé à l'école, de se mettre à tenir une comptabilité. On a donc mis en place un système simple, qui tient en quatre états : un compte de trésorerie, un compte de frais de fonctionnement, un compte de recettes et un compte de capital. Et c'est partir de là qu'on peut arriver à bâtir une écriture comptable. ”

En conclusion, **Eric Delesalle** a replacé deux idées-forces des dix années d'actions sur le terrain des experts volontaires de l'association Experts Comptables Universels :

- d'abord, on a beau chercher, on ne trouve jamais que soi-même...

"Les experts comptables sans frontières travaillent, avec passion, à conjuguer une réponse claire à une question élémentaire :

Quelle richesse peut-on partager sans s'appauvrir ? La connaissance."

- ensuite, mets-toi debout et marche !

"Partager nos connaissances, faire en sorte que nos savoirs soient appropriés, développés et repris après adaptation aux besoins locaux, et ouvrir nos cœurs à la formidable richesse de l'écoute de l'autre : ceci est la base fondamentale de notre action concrète".

Et, en conclusion, n'oublions pas que

**"la sagesse fait durer,
les passions font vivre"**

(Chamfort)

LA PASSION DU CŒUR

La Confédération mondiale des "Experts-Comptables Sans Frontières" est une association sans but lucratif, ayant son siège social à Bruxelles.

Son Conseil d'administration est composé de :

- Eric Delesalle, Président
- Guy Kahn, Vice-Président
- Martyn Trotman, Secrétaire
- Gaston Dufour, Trésorier.

Les "Experts-Comptables Sans Frontières" ont pour mission de fédérer au plan international des associations nationales réunissant des professionnels comptables libéraux (experts comptables et commissaires aux comptes), agissant dans le domaine de l'action humanitaire, et essentiellement dans le partage des connaissances et la mise à disposition des

outils du savoir (bibliothèques, informatique, relais internet, ...) dans les domaines de la comptabilité et de la gestion.

Les associations membres des "Experts-Comptables Sans Frontières" (dont, pour la France, "Experts Comptables Universels") sont unies par une Charte commune, qui prévoit notamment les sept principes suivants :

● **Experts-comptables sans frontières** est une Association fédérant des associations nationales regroupant des personnes (physiques ou morales) ayant décidé de soutenir et d'agir pour la réalisation du projet associatif (tel que défini par les statuts) dans le cadre d'un engagement personnel, excluant toute considération d'ordre politique, religieux, syndical ou institutionnel.

● Les membres des associations représentées au sein d' **Experts-comptables sans frontières** sont essentiellement, mais non exclusivement, des professionnels comptables. L'Association n'a pas pour vocation de représenter les professionnels libéraux, mais répond à la volonté d'engagement de Femmes et d'Hommes pour l'action humanitaire, engagée afin de contribuer au développement de personnes défavorisées.

● L'objet d' **Experts-comptables sans frontières** est de regrouper les énergies de ses membres afin d'apporter une aide éducative et/ou sociale sans qu'aucune contrepartie économique (directe ou indirecte) soit ni attendue ni réalisée tant par l'Association que par ses membres. Pour ces derniers, il s'agit d'actions leur permettant de réaliser un épanouissement personnel par le partage et la découverte de "l'autre".

● Les actions des **Experts-comptables sans frontières** sont destinées aux collectivités exerçant une activité non marchande. Pour les **Experts comptables sans frontières**, il s'agit d'échanger un savoir faire d'ordre comptable (au sens large du terme) s'inscrivant d'une part dans la réponse à un besoin formulé par des interlocuteurs locaux, et d'autre part dans le souci de la promotion de la Francophonie financière

et comptable. Ces missions sont exercées à titre gratuit, avec la mise en oeuvre d'un professionnalisme basé sur la compétence et l'indépendance. Ces actions sont complétées par la création de centres de documentation et d'informatique, destinés à être mis gratuitement à la disposition notamment des jeunes étudiants.

● Les réalisations des **Experts-comptables sans frontières** s'inscrivent généralement dans le cadre de partenariats engagés avec des organisations non gouvernementales, avec lesquelles il existe une communauté d'objectifs par rapport aux conditions de base du projet associatif des associations membres. En outre, les **EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIERES** privilégient la réalisation de micro-projets concrets (afin d'éviter les écueils de l'éparpillement, de l'élitisme et du gaspillage), s'échelonnant sur plusieurs périodes (les interventions d'urgence n'entrant pas dans le cadre du projet associatif) et dûment analysés et préparés au préalable.

● Le fonctionnement des **Experts-comptables sans frontières** est fondé sur la non lucrativité de l'objet associatif, sur la transparence des opérations effectuées, à l'exclusion de la recherche de profits personnels et de motivations attachées à la politique professionnelle.

● Le projet qui unit les membres des **Experts comptables sans frontières** permet la réalisation d'actions citoyennes, opérées avec générosité, intégrité, respect de la diversité du monde et audace. Les **Experts-comptables sans frontières** ont la volonté de construire, pour l'avenir, par le partage du savoir et avec la "passion du coeur"...